



**REGLEMENT DU JEU CONCOURS INSTAGRAM
« LACOSTE CROCODRAW »**

#CROCODRAW C'EST PARTI. RE-DESIGNEZ NOTRE CROCODILE...

COMMENT JOUER ?

1. RE-DESIGNEZ LE LOGO LACOSTE À VOTRE MANIÈRE !
SOYEZ CRÉATIF EN DESSINANT OU EN CUSTOMISANT NOTRE PROPRE LOGO
2. POSTEZ VOS CRÉATIONS DANS VOS STORIES INSTAGRAM EN MENTIONNANT @LACOSTE & LE HASHTAG #CROCODRAW
3. RESTEZ ATTENTIFS AUX STORIES LACOSTE POUR DÉCROUVRIR LES GRANDS GAGNANTS.
CRÉÉZ MAIS NE COPIEZ PAS.

LACOSTE PARTAGERA 1 GAGNANT PAR JOUR

Article 1. Société Organisatrice

LACOSTE SA, société au capital de 3 684 000 euros, dont le siège social est situé au 31-37 boulevard de Montmorency à Paris (75016), immatriculée au RCS de Paris sous le n° 403 285 513 (l'« Organisateur »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 26 mars 2020 (18) au 5 avril 2020 (minuit) (le « Jeu »).

Article 2. Conditions de participation

L'inscription est ouverte à toute personne physique, quelque soit son lieu de résidence (les « Participants »). Tout Participant âgé de moins de dix-huit (18) ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou d'un titulaire de l'autorité parentale pour participer au Jeu, et ce dernier doit accepter le présent règlement.

Ne sont pas autorisés à participer, toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception ou à la gestion du Jeu, y compris les mandataires sociaux et employés de l'Organisateur et des société contrôlée par, ou contrôlant l'Organisateur (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), ainsi que les membres de leurs familles (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal) ou toute personne résidant sous leur toit. Un justificatif d'identité pourra être demandé. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier verra sa participation annulée et ne pourra, en cas de sélection, bénéficier de son Gain.

Votre Participation au Jeu implique votre acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Le non-respect de l'une de ses conditions entraînera la nullité de votre participation.

Il est préalablement rappelé que le Jeu n'est pas géré, associé à, ni sponsorisé par Instagram, et que les personnes participant et remplissant les conditions de participation au Jeu ne fourniront d'informations qu'à l'Organisateur et non à Instagram.

Article 3. Modalités de participation au Jeu

Pour participer, vous devez détenir un compte Instagram ouvert au public et suivre la page Instagram @Lacoste en cliquant sur « J'aime ».

Le Jeu est exclusivement accessible sur Instagram via le lien suivant: <https://instagram.com/lacoste> (la « Plateforme »).

Le 26 mars 2020, l'Organisateur publiera sur le compte Instagram Lacoste, à destination de ses abonnés, une annonce explicative du Jeu #Crocodraw. Pour participer vous devez:

1. créer une œuvre visuelle autour du logo Lacoste (la « Création »). Cette Création visuelle pourra être constitué d'une image fixe ou d'une image animée.
2. publier votre Création sur votre compte Instagram ou en Story en mentionnant le compte @Lacoste et en ajoutant le hashtag officiel du Jeu #Crocodraw,

Vous pouvez ainsi publier une Création différente chaque jour pendant la durée du Jeu.

Lors de votre participation au Jeu, vous vous interdisez de publier toute publication, dont le contenu serait (i) préjudiciable, menaçant, illégal, diffamatoire, non autorisé, abusif, injurieux, malveillant, incitant à la violence, à la haine raciale, religieuse ou ethnique, vulgaire, obscène, portant atteinte à la vie privée ou aux droits à l'image, (ii) portant atteinte à la vie privée d'une personne notamment en révélant son adresse et son numéro de téléphone ou à son intégrité physique ou morale, (iii) portant atteinte aux titulaires de droit sur des marques, textes, photographies, images, vidéos, etc. (iv) contraire aux conditions générales d'utilisation de la Plateforme et en particulier constituant un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence.

Article 4. Désignation des Personnes Sélectionnées et des Gagnants

A partir du 30 mars 2020 jusqu'au 5 avril 2020 (inclus), l'Organisateur choisira, à sa discrétion, chaque jour, une personne ayant proposé la meilleure interprétation du logo Lacoste, parmi les Participants (les « Personnes Sélectionnées »).

Le 7 avril 2020, l'Organisateur, à sa discrétion, sélectionnera 3 gagnants parmi les 7 Créations préalablement sélectionnées (les « Gagnants »).

Dans les 2 jours qui suivent la désignation des Personnes Sélectionnées et des Gagnants, l'Organisateur les informera de leur gain par message privé sur Instagram. Les Personnes Sélectionnées, ainsi que les Gagnants disposeront d'un délai de 2 jours à compter de la réception de ce message d'annonce du Gain pour confirmer leur acceptation et envoyer les informations demandées par e-mail et/ou par tout autre moyen indiqué dans l'email d'annonce du Gain. Sans confirmation de la part des Personnes Sélectionnées ou des Gagnants dans les 2 jours suivant l'annonce du Gain, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur Gain. Le Gain ne leur sera pas attribué et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. La Personne Sélectionnée ou le Gagnant mineur perdra également le bénéfice du Gain, s'il ne peut justifier à l'Organisateur, dans les délais visés ci-dessus, avoir obtenu d'un parent ou le cas échéant d'un titulaire de l'autorité parentale l'autorisation de bénéficier du Gain.

Dans l'hypothèse où un bug informatique entrainerait par erreur la délivrance de plusieurs messages d'annonce du gain à un seul et même destinataire, ledit destinataire sera réputé n'avoir gagné qu'une seule fois le Gain.

Article 5. Description des gains

Le Jeu permet :

- à 7 Participants sélectionnés de gagner un polo Lacoste (REF L1212-00) d'une valeur de 95 euros,
- au Participant arrivé 3^{ème} du Jeu concours, de gagner une montre Lacoste Berlin noire avec affichage analogique & digital (REF 20200135) d'une valeur de 129 euros TTC,
- au Participant arrivé 2^{ème} au Jeu concours, de gagner un coupe-vent Lacoste Sport en taffetas jacquard (REF BH4905) d'une valeur de 200 euros TTC,
- au Participant arrivé 2^{ème} au Jeu concours, de gagner un coupe-vent unisexe Lacoste LIVE déperlant (REF BH4158-00) d'une valeur de 240 euros TTC, et
- au Participant arrivé 1^{er} au concours de gagner un sac à dos Lacoste L12.12 cuir Casual avec marquage embossé (REF NH2651C) d'une valeur de 350 euros TTC.

Pour plus de détails sur les Gains mis en jeu, les Participants peuvent se rendre sur le site internet www.lacoste.com/crocodraw. Les Gagnants et Personnes Sélectionnées pourront choisir la taille et le coloris de

leur Gain, sous réserve de disponibilité. Les Gains ne peuvent pas faire l'objet d'un échange notamment contre des espèces et/ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit.

L'Organisateur pourra, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, modifier ou faire varier les conditions de Jeu et/ou remplacer les Gains, par une dotation de nature ou valeur équivalente, sans que cela ne puisse donner lieu à un quelconque dédommagement ou indemnité d'aucune sorte. Les Personnes Sélectionnées ainsi que les Gagnants seront tenus informés des éventuels changements dans les meilleurs délais.

Article 6. Données Personnelles des Participants

Les informations relatives aux Participants, sont collectées et utilisées par L'Organisateur (incluant notamment Lacoste Opération S.A. et Lacoste SA) ainsi que, le cas échéant, par ses sous-traitants ou prestataires, dans le cadre de votre Participation et notamment, de la gestion des Personnes Sélectionnées et des Gagnants, de l'organisation et réalisation du Jeu, de la distribution des Gains, et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Vos données sont conservées jusqu'à la date de désignation des Personnes Sélectionnées, à l'exception de celles des Personnes Sélectionnées et des Gagnants, qui seront conservées jusqu'au 31 décembre 2020.

Conformément à la réglementation en matière de protection de données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité, et de suppression de vos données à tout moment en adressant votre demande par courrier électronique à l'adresse suivante : dataprotection@lacoste.com ou par courrier postal à l'attention du Service Juridique - DPO à l'adresse suivante : 31-37 Boulevard de Montmorency, 75016 Paris, accompagné d'une photocopie de votre justificatif d'identité. Si vous exercez votre droit de suppression de vos données avant la fin des inscriptions, vous serez réputé renoncer à votre participation.

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Article 7. Propriété Intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, y compris des présentes conditions générales, sont strictement interdites. Les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits par l'Organisateur sur le Plateforme sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. A l'exclusion de l'utilisation du Logo Lacoste par les Participants dans les conditions prévues dans le présent règlement, toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Votre participation au Jeu, et notamment la publication de votre Création et l'ajout des mentions @Lacoste et #CROCODRAW entraîne la cession automatique et gratuite des droits d'auteur sur ladite création au profit de l'Organisateur, en ce compris le droit de reproduction, le droit d'adaptation et le droit de représentation. L'Organisateur sera alors libre d'utiliser et reproduire les Créations des Participants, pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle, et pour le monde entier, sur les sites internet de l'Organisateur, les newsletters et autres supports de communication interne du Groupe, et la page Instagram officielle de Lacoste.

Article 8. Responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) (i) lui imposant d'annuler l'ensemble des Participations, d'écourter, proroger, reporter la durée du Jeu ou d'en modifier les conditions, et/ou (ii) vous privant de la possibilité de participer au Jeu, et/ou (iii) privant les Personnes Sélectionnées ou les Gagnants du bénéfice de leur Gain.

L'Organisateur n'est pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet, de virus informatique, d'attaque extérieure, de fraude, de défaillance technique empêchant l'accès au formulaire d'inscription ou à son envoi. L'Organisateur se réserve le droit, dans cette hypothèse, de ne pas attribuer les Gains et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs et/ou complices de ces fraudes.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les Gains aux fraudeurs.

Par ailleurs, l'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de publication d'une Création par le Participant portant atteinte à un droit de propriété intellectuelle d'un tiers.

Article 9. Loi applicable et tribunal compétent

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française. Toute réclamation doit être adressée au service client de l'Organisateur dans le mois suivant la date de fin du Jeu. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de l'Organisateur ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.